

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

Pratique de la comptabilité des associations et des entreprises culturelles ou sociales

En mode Présentiel

Toutes les bases pour les personnes sans formation comptable

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne débutante, ou confrontée sans formation ni compétence particulière à la tenue d'une comptabilité dans une structure associative ou une entreprise à vocation culturelle ou sociale (hors comptabilité publique).

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Être en mesure de mettre en place une comptabilité d'association ou d'entreprise
- Maîtriser les mécanismes comptables : enregistrer les écritures, établir la balance...
- Dresser le compte de résultat et le bilan en fin d'exercice
- Savoir ouvrir un nouvel exercice

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

Un entretien individuel de positionnement sera systématiquement réalisé préalablement à toute démarche d'inscription, afin de vérifier l'adéquation de la formation avec la situation du demandeur et les prérequis éventuels, qu'ils soient nécessaires ou souhaitables.

CONTENU

- Les principes comptables de base
- Les obligations comptables
- Le plan comptable
- Les documents et livres comptables : journaux, comptes, grand livre, balance
- Les principes d'enregistrement
- Les écritures liées aux opérations courantes : achat, vente, immobilisations, trésorerie, salaires, impôts et taxes (dont TVA), stocks, en-cours...
- Les écritures spécifiques aux activités des entreprises culturelles
- Compte de résultat et bilan : établir les états financiers annuels
- La liasse fiscale
- L'ouverture d'un nouvel exercice : report à nouveau...
- Enregistrement des écritures réalisées manuellement dans les exercices précédents sur un logiciel de comptabilité

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

François BOITARD *Formateur pour adultes*

Sociologue et anthropologue de la culture, il est formateur spécialisé dans les relations interculturelles et l'élaboration, la mise en oeuvre puis l'évaluation de projets culturels sur un territoire.



Pratique de la comptabilité des associations et des entreprises culturelles ou sociales *suite*

Il est par ailleurs formateur en gestion et fiscalité des associations culturelles et intervient pour divers organismes ou fédérations d'associations (Fédération Léo Lagrange, Fédération des centres sociaux...), pour le CNFPT, les services de l'État (DRAC Centre, DRJS Centre...).

Il est également le principal consultant sur lequel s'appuie ARTES pour ses missions DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

La direction pédagogique est assurée par .

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

Les participants doivent se munir d'une calculatrice, d'un crayon à papier et d'une gomme pour les 3 jours de formation. Pour le troisième jour, les participants viendront avec un ordinateur portable (PC ou MAC avec émulateur PC) et auront téléchargé préalablement une version d'essai du logiciel CIEL COMPTA permettant de créer une nouvelle société. Si les participants sont équipés d'un PC Windows 7 ou antérieur, ARTES installera le logiciel comptable informatique SAGE 50 CIEL (2.0).

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes, en complément de l'entretien de positionnement.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les compétences visées ou les résultats attendus, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif public FAZHAN : 1 590 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique ARTES - Destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants : 990 euros, net de taxes, par participant

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Pratique de la comptabilité des associations et des entreprises culturelles ou sociales *suite*

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 84 % (*taux de répondants 100 % à la date du 25/05/2021*)

Cette formation fait partie de la famille thématique [Administration, Gestion, Compta, Juridique](#) (*lien cliquable*)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : ACTIONS DE FORMATION
Cette certification vient confirmer que les processus qualité mis en place par notre organisme depuis sa création en 2005 sont conformes aux directives du référentiel national en vigueur.